



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 406-02-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR LA TARIFICATION 2026
DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 406-26 relatif à la tarification 2026 de certains services a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 juin 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 juin 2026
Adoption du règlement :	8 juillet 2026
Entrée en vigueur :	13 juillet 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 13^e jour de juillet 2026.

 *Guillaume Laurin-Taillefer*
Signé le 2026-07-13 09:37:47 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT QUARANTE-HUITIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 8 JUILLET 2026 À 13H30**

RESOLUTION 11685-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406-02-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR
LA TARIFICATION 2026 DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-
DU-NORD**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 25 juin 2026;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 25 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Paul Germain et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 406-02-26 modifiant le règlement 406-26 sur la tarification 2026 de certains services du Parc régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)
Certifiée ce 13 juillet 2026

 *Guillaume Laurin-Taillefer*
Signé le 2026-07-13 09:41:07 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 406-02-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26
SUR LA TARIFICATION 2026 DE CERTAINS SERVICES DU
PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

QU’IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, COMME SUIIT :

ARTICLE 1

L’article 5, de la section II intitulé : « Parc » du règlement 406-26 est modifié par le remplacement du tableau 1.1 « Droits d’accès » par le suivant :

Tableau 1.1 – Droits d'accès			
Type d'accès		Catégorie	Tarif
Accès quotidien		Adulte (13 ans et +)	11,50 \$
		Enfant (6 à 12 ans)	7,00 \$
		Enfant (0 à 5 ans)	Sans frais
Passe annuelle		Aîné (65 ans et +)	80,50 \$
		Adulte (13 ans et +)	92,00 \$
		Enfant (6 à 12 ans)	46,00 \$
		Famille (2 adultes et enfants)	198,00 \$
		Passe corporative (avec entente)	46 \$
		Carte privilège	46 \$
Groupe (sur réservation ou entente annuelle)	Groupe 15-49 Forfaits (25 %)	Adulte (13 ans et +)	10 \$
		Enfant (3 à 12 ans)	5 \$
		Enfant (0 à 2 ans)	0 \$
<u>Exceptions pour les groupes :</u>			
• Gratuit pour les accompagnateurs à un ratio de 1 pour 10 jeunes. Si plus, ajouter le tarif adulte groupe; • Gratuité aux résidents des villes possibles avec entente de partenariat; • Pour les personnes en situation d'handicap, l'accompagnateur peut entrer gratuitement; • Les groupes organisés par les résidences de personnes âgées privées ou publiques bénéficient d'un accès gratuit au Parc régional si la résidence concernée à son adresse dans la MRC. Une preuve de cette adresse peut être exigée.			

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

 *Xavier-Antoine Lalande*
Signé le 2026-07-10 11:43:55 EDT

Xavier-Antoine Lalande
Préfet

 *Guillaume Laurin-Taillefer*
Signé le 2026-07-13 08:16:48 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 25 juin 2026
Dépôt du projet de règlement : 25 juin 2026
Adoption du règlement : 8 juillet 2026
Entrée en vigueur : 10 juillet 2026